

A.S.A de Saint Just
Mairie
24320 SAINT JUST

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la mairie de Saint Just sous la présidence de Jean Claude JOUBERT

Mr PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026-1

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le rapport d'activité réalisé par l'ADHA24.

Ce rapport d'activité est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention :

- Voix Pour :5 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

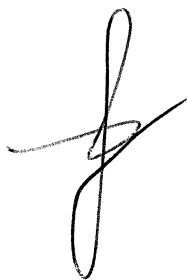
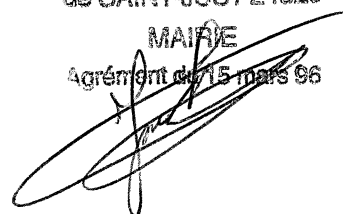
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude

Association Syndicale Autorisée
de SAINT-JUST 24320

MAIRIE
Agrément du 15 mars 96

A.S.A de Saint Just
Mairie
24320 SAINT JUST

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la mairie de Saint Just sous la présidence de Jean Claude JOUBERT

Mr PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026-2

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 305.00 € HT – JOUBERT Jean Claude

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : - voix pour : 5 - voix contre 0), décide :

- de VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien



Le Président,
JOUBERT Jean Claude

Association Syndicale Autorisée
de SAINT-JUST 24320
MAIRIE

A.S.A de Saint Just
Mairie
24320 SAINT JUST

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 10 février 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	3
Représentés	2
Absents	0

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 27 janvier 2026, s'est réunie à la mairie de Saint Just sous la présidence de Jean Claude JOUBERT

Mr PONCEAU Fabien est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AG 2026-3
Objet : information tarification 2026

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 240 € HT/ ha
- Charge variable : 0.10 € HT / m³.

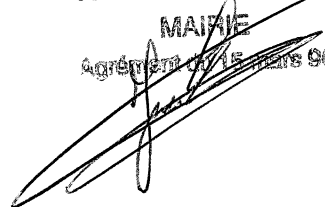
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PONCEAU Fabien

Le Président,
JOUBERT Jean-Claude



Association Syndicale Autorisée
de SAINT-JUST 24320
MAIRIE
Agrément du 15 Mars 96




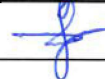



ASA de St Just

Mairie 24320 ST JUST

Assemblée des propriétaires

du : ..19 février 2026.....

Liste d'émargement

Usager <i>- Propriétaire</i>	Souscriptions		Signature
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
EARL PONCEAU			
- COMTE Jean-Marie	6,00	0,00	
- PONCEAU Serge	33,00	0,00	
- PONCEAU Fabien	15,00	0,00	
Total de l'usager =		54,00	0,00
EARL DE LA BERTAUDIE			
- COMTE Jean-Marie	6,00	0,00	
- DURAND CHRISTIAN	4,00	0,00	
- JOUBERT Jean-Claude	18,00	0,00	
Total de l'usager =		28,00	0,00
Total sur la Structure =		82,00	0,00

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =